

PARTAGE
D'EXPERIENCES

Ils témoignent



Célibataire

Témoignage du 11/05/2020

Pathologie

Lupus

Diagnostic : 2011

Handicaps

- Inflammation des articulations

Projet

Achat d'un premier logement seule

Banque/Assurance

CBP Solutions
AXA

Résultat

Assurance pour le décès, perte totale et irréversible d'autonomie avec surprime et exclusion sur la garantie arrêt de travail ainsi que la garantie invalidité spécifique AERAS Prêt 1% employeur

Les symptômes d'inflammation des articulations sont apparus violemment en juillet 2010, mon corps était aussi rouillé que celui d'une personne âgée. Un jour impossible de me lever les douleurs étaient trop fortes. Le service hospitalier de rhumatologie m'a fait un bilan de polyarthralgies pour une suspicion de Gougerot Sjögren qui s'est finalement révélé être une polyarthrite lupique en 2011. Cette année-là les symptômes d'inflammation avaient déjà disparu grâce au traitement. J'avais repris une vie normale. J'ai acheté mon premier logement seule en septembre 2015, soit 5 ans après la survenue de la maladie. J'ai fait une demande de **délégation d'assurance emprunteur** auprès de ma banque qui a trouvé une compagnie d'assurance au lieu de son contrat groupe. Pour le prêt principal, je suis passée par l'organisme assureur CBP Solutions qui me proposait une assurance pour le décès, la perte

totale et irréversible d'autonomie (PTIA*) avec surprime et exclusion sur la garantie arrêt de travail ainsi que la garantie invalidité spécifique AERAS. Pour le prêt complémentaire, j'ai bénéficié du prêt 1% employeur avec l'organisme assureur AXA qui proposait une assurance pour le décès, la PTIA sans surprime et exclusion sur la garantie incapacité temporaire. **Je pense qu'il faut prendre le temps de faire des devis auprès de plusieurs assureurs différents pour connaître les tarifs de base et avec la surprime.** Si votre banque n'a pas la possibilité de vous proposer une alternative à son contrat d'assurance, **pensez à contacter un courtier spécialisé en assurance** ou votre assureur de voiture ou de logement par exemple. Etant asymptomatique depuis plusieurs années, j'espère ne plus avoir à subir des surprimes et exclusions pour mes futurs emprunts.

*PTIA : perte totale et irréversible d'autonomie